



BÛ est un village familial, vert et innovant ...
Notre village relève les défis que nous imposent les transitions

SOMMAIRE

- P 2** LA COMMUNE
- P 10** FAMILLE & SOLIDARITÉ
- P 13** CADRE DE VIE
- P 17** SORTIR À BÛ
- P 19** PATRIMOINE
- P 20** LOISIRS/DOSSIER SPÉCIAL

Chères Buxoises, chers Buxois,

J'ai la douleur et une profonde tristesse de vous faire part de la disparition de Pierre LAUNAY. Je perds un adjoint de grande qualité et un ami de confiance. Pierre était engagé dans la vie du Conseil Municipal depuis 2001. Pierre a su insuffler les valeurs républicaines. Il était un Homme bon et humain. Pierre était très impliqué dans la vie de notre village. Au nom des Conseillers Municipaux et du personnel, j'adresse mes condoléances à sa famille et à ses proches.

Le vote du budget est toujours l'occasion de se projeter et de poursuivre nos objectifs. Certes, nous vivons une pluralité de crises : une crise climatique avec le réchauffement, une crise géopolitique avec la guerre en Ukraine, une crise énergétique avec un secteur déstabilisé et enfin une crise économique avec l'inflation. Ce contexte renforce l'utilité des actions engagées depuis plusieurs années en faveur du développement durable, de la cohésion sociale, de la renaturation de notre village, de l'aménagement urbanistique, du développement des mobilités ou encore du logement. Tous ces engagements se traduisent dans des investissements afin que notre village s'adapte aux besoins de chacun de nous.

« Notre village est solide et en très bonne santé financière »

Notre village va bien ! Les finances sont saines. Nous poursuivons les investissements de proximité, *ce qui est une chance*. Bien entendu, le contexte actuel est tendu. Il est même contraignant. Fort heureusement, notre village est solide, parce qu'il est prévoyant. Parce qu'il est innovant. Notre village est en très bonne santé financière et nous avons une vraie capacité à agir. À ce titre, cette année encore, comme depuis de nombreuses années, **nous n'augmenterons pas les taux d'imposition.**

« Un village où l'on prend soin de notre environnement ». Un village vert, c'est un village qui, tout en grandissant, compense ses constructions par des apports supplémentaires à sa biodiversité ; c'est un village qui diminue fortement sa consommation énergétique afin de préparer son autonomie et de moins dépendre des événements extérieurs. C'est un village qui favorise les circuits courts et qui développe une vraie ambition en matière d'autonomie alimentaire.

« Nous voulons avant tout être un village familial. »

Dans notre village, chacun a sa place ; les enfants sont au cœur de nos actions et s'épanouissent avec les moyens de découvrir et de développer leurs talents, par le sport et la culture. C'est un village où l'on prend soin des fragiles, et notamment des générations qui nous précèdent, nos parents, nos grands-parents.

« Les commerces, les artisans, les services publics se développent. »

La boucherie, la toiletteuse, la micro-crèche, le restaurant et la nouvelle esthéticienne (place Galian) se développent bien. La Maison France Services monte en puissance et maintenant, vous pourrez y renouveler votre carte d'identité et passeport. Cette année, d'autres commerces vont voir le jour afin de compléter l'offre de proximité de notre village.

Je vous souhaite une période estivale pleine de joie et de détente, avec vos proches et vos amis. Bel été à chacun de vous.

Prenez soin de vous, la vie est belle.

Bien cordialement,
 Votre Maire
 Pierre SANIER



Le Maire à votre écoute
 Disponible et à l'écoute des Buxois, Mr. le Maire Pierre SANIER, vous reçoit avec ou sans RDV les samedis de 9h à 12h. Si vous souhaitez prendre RDV contactez la mairie. Vous pouvez aussi le joindre au 0682085742.

Mairie de Bû
 Place des Halles 28410 Bû
 Tél. : 02 37 82 10 27

LA VIE MUNICIPALE

Extrait de séance du 28 mars 2023

Le Conseil municipal a débattu et délibéré sur :

- Approbation Compte de gestion commune
- Approbation Compte de gestion Caisse des écoles
- Approbation Compte administratif - Commune
- Affectation du résultat
- Vote des taux
- Vote budget primitif 2023
- Subventions aux associations
- Dispositif argent de poche « job d'été »
- Tarifs communaux
- Demande de subvention FDI fonds vert rénovation éclairage public
- Demande de subvention FDI fonds verts rénovation thermique des bâtiments communaux
- Demande de subvention projet de gendarmerie provisoire
- Demande de subvention acquisition foncière pour l'implantation définitive de la gendarmerie
- Demande de subvention Bourg Centre - aménagement intérieur pôle culturel
- Demande de subvention Bourg Centre - acquisition terrain supplémentaire service technique
- Demande de subvention Bourg Centre - travaux énergétiques service technique
- Demande de subvention Bourg Centre - aménagement Centre-Bourg
- Acquisition cabinet médical
- Avenant marché de maîtrise pour la restauration des intérieurs de l'église
- Régulation de la population féline

Ouvert au public



Extrait de séance du 31 janvier 2023

Le Conseil municipal a débattu et délibéré sur :

- Demande de subvention FDI aménagement de sécurité routière
- Demande de subvention FDI Cuisine Centrale
- Demande de subvention FDI trottoirs rue du Château
- Demande de subvention FDI trottoirs rue de la Bois Verdrie
- Demande de subvention DETR acquisition cabinet médical
- Demande de subvention DETR hangar
- Demande de subvention DSIL changements de modes de chauffages bâtiments communaux
- Demande de subvention labellisation 2023 – aide à l'animation - bibliothèque
- Prise de compétence : Carte Nationale d'identité et Passeport
- Approbation APD Restauration des intérieurs de l'Eglise
- Assistance à Maîtrise d'ouvrage Phase 1 extension de la Mairie



Naissances

GIRARD Évie née le 31/03/2023

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.



Mariage

29/04/2023 - GIRARD Jean-Eudes et ROCHE Gwendoline

14/04/2023 - DESNOS Mathieu et PONTAIS Emmanuelle

Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur et de prospérité

JOBS D'ÉTÉ DU 5/06/2023 AU 31/08/2023

DES PLACES SONT ENCORE DISPONIBLES

Vous avez 16 ans révolus et jusqu'à 18 ans (19 ans moins un jour) vous pouvez participer à la **réalisation du chantier « argent de poche »** sur le territoire de notre village (4 demi-journées par semaine) pendant les vacances d'été.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous informer pour vous inscrire à la Mairie.



Hommage à Pierre LAUNAY le 13 juin 2023

Pierre LAUNAY nous a quittés et nous partageons la peine de ses proches.

Il fut notre ami, notre collègue très présent au quotidien dans notre commune depuis sa retraite. Son ancrage familial était dans ce village où il naquit par les bons soins du Docteur GALIAN ; il vécut son enfance au sortir de la guerre, rue des Halles , très aimé voire adulé par sa mère Marguerite BOFFA.

Comme Jean-Pierre, Lucien, Alain et Serge il fréquenta l'école des garçons rue des Francs-Bourgeois sous la conduite et l'attention bienveillante d'un maître d'école émérite , juste parmi les justes, Roger Breton ; il aimait les études et les parties de hand. Après des études secondaires en internat au lycée Rotrou il s'engagea dans des formations administratives et financières.

La rue Saint-Antoine qu'il remontait vers la Perception d'alors pour y exercer ses nouvelles compétences fut la rue de toutes les rencontres qui fixèrent le fil rouge de sa vie personnelle et professionnelle. Les familles Andrieu, Boucher et Coutié ont eu à cœur de l'accueillir quand il s'attacha à Christine qu'il épousa en 1966 à Bû. Nous avons d'ailleurs eu l'honneur et le plaisir de les inviter à renouveler leurs vœux d'union pour leurs noces d'émeraude en 2006.

Son parcours professionnel se déroula en Ile de France dans le secteur des assurances et caisses de retraite, après un fort investissement dans la reprise d'études de comptabilité.

Entre 1987 et 2004 sa vie entre Maisons Lafitte et Bû était marquée par un attachement fort à sa famille : Christine et ses trois filles Anne, Claire et Hélène et ses petits-enfants dont il suivait toujours avec fierté leur cursus- Rodolphe, Charlotte, Thibaut, Juliette, Louise et Emilie. Et bien sûr Marguerite impatiente de voir son fils arriver au week-end. Les cousinades autour de la famille de Christine furent d'heureux moments partagés pour tous et une force pour dépasser les épreuves.

Sa retraite fut signe de grand retour dans son village où il avait son histoire, ses repères et ses attaches et il revint sur Saint-Antoine. Son engagement municipal fut une évidence pour servir le territoire et les Buxois. Dès 2001 il exerça un mandat de Maire-adjoint avec un rapport privilégié avec l'urbanisme et Marie-Noëlle. 22 ans de service sur des champs divers comme la légalité, les procédures, les fêtes, la communication, la culture ou la bibliothèque. Et dès 2008 auprès de nos Aînés à la présidence du Club de l'Amitié. Merci Pierre de ton engagement fidèle à notre village.

Nous adressons à Christine, ses filles, ses petits-enfants et toute la famille le témoignage de notre sympathie émue et de toute notre affection.

Evelyne LEFEBVRE

PRE- DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT



Faites votre pré-demande de passeport/carte nationale d'identité en 5 étapes :

1. Achetez votre [timbre dématérialisé](#) en cas de perte ou de vol,
2. [Créez votre compte](#), sur le site de l'ANTS
3. Remplissez le formulaire de pré-demande carte nationale d'identité/ passeport en ligne,
4. Imprimez le récapitulatif de pré-demande délivré à la fin de votre démarche,
5. Prenez rendez-vous dans une [mairie équipée d'un dispositif de recueil](#) (Bû, Anet, Dreux).

NB : Votre pré-demande doit être validée en mairie dans un délai de 6 mois. Passé ce délai, la pré-demande sera automatiquement supprimée et vous devrez la recommencer.

Préparer mon rendez-vous en mairie

- Munissez-vous de votre numéro de pré-demande
- Préparez l'ensemble de vos [pièces justificatives](#)
- **Prenez rendez-vous : les rdvs se prennent uniquement sur internet – Voir sur le site de la Mairie, rubrique CNI/Passeport**

Comment cela se passe en mairie ?

L'AGENT DE MAIRIE :

- rappelle votre pré-demande de carte nationale d'identité/passeport, grâce à votre numéro de pré-demande ou grâce au QR code.
- vérifie les pièces de votre dossier,
- recueille vos empreintes,
- vous délivre un récépissé de demande de passeport biométrique/ CNI indiquant le **numéro de votre demande de carte nationale d'identité/passeport**.

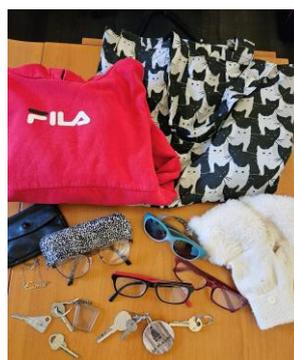
GRÂCE À VOTRE NUMÉRO DE DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE / PASSEPORT, VOUS POURREZ :

- Suivre l'avancement de la [production de votre carte nationale d'identité/passeport en ligne](#)
- Suivre les différentes étapes de votre demande de carte nationale d'identité/passeport directement sur le site passeport de l'ANTS.

NB : Le retrait de votre titre se fait les vendredis matin, sans Rdvs à la Mairie. Votre titre doit être retiré dans un délai de 3 mois. Passé ce délai, votre titre sera détruit.



**S'adresser à
l'accueil de la
Mairie**





Calendrier des Manifestations

Mise à jour trimestrielle



JUIN

30/06/2023 – Salle des fêtes – Fête de l'école – Kermesse Association l'Ecole Bussonniere

JUILLET

01/07/2023 – Salle des fêtes - Soirée de fin d'année Kick Boxing privée

09/07/2023 - Foire à tout - Association des parachutistes

18,19,20/07/2023 – Salle des fêtes -Stage gratuit – Association TOUS EN FORME – Zumba enfants de 6 à 10 ans de 11h à 12h – Inscriptions : 06 64 45 07 10 places imitées

17,18,19,20/07/2023 –Salle des fêtes - Association TOUS EN FORMES - Stage été adultes (voir formalités rubrique Associations) -

AOÛT

07/08/23 au 11/08/2023 - Animations sportives – Gymnase de Bû – Voir modalités sur le site Internet: <https://sites.google.com/view/anim-sports-28>

SEPTEMBRE

03/09/2023 – Foire à tout – LRB - Madame DEBREU – 06.37.78.21.05

10/09/2023 – Salle des fêtes – Forum des Associations

OCTOBRE

01/10/2023 - Foire à la puériculture – Association Les Zébulons – Mme AMARAL – 06.69.61.69.89

NOVEMBRE

25/11/2023 Sainte Barbe – Amicale des pompiers

25/11/2023 Banque alimentaire – Epicerie Sociale - Bû

DECEMBRE

03/12/2023 Téléthon – LRB - Madame DEBREU – 06.37.78.21.05

DATES DE FERMETURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE



- Samedi 15/07/2023
- Samedi 12/08/2023
- Samedi 23/12/2023
- Samedi 30/12/2023

Implication des élèves dans la commune.

Cette année, les délégués de classes ainsi que leurs camarades ont travaillé sur le thème de l'écologie et de la propreté au sein de l'école et de la commune.



Présentation et explication des projets. Puis remise des écharpes par M. Sanier aux délégués tels des conseillers montrant leur implication dans leur commune.

Correspondance



Des courriers individuels pour nos correspondants togolais ont été envoyés et nos buxois en ont reçu. Ceci, tout au long de l'année. (CM1/CM2)

LA POLLUTION A BÛ

Nous sommes les enfants de la commune de Bû et nous souhaitons vous alerter sur la pollution dans notre village.

Nous faisons appel à vous, car nous avons besoin de solutions ! Et un peu d'aide ne serait pas de refus ! Notre principal sujet est la pollution à l'école et dans notre village. Nous avons encore une chance de changer l'avenir si vous vous alliez à nous. Alors aidez nous à améliorer votre avenir et aussi le nôtre !

Nous terminons actuellement, en classe, la confection d'un grand robot en carton qui s'appellera WALL-E et servira à sensibiliser les habitants de la commune sur la pollution. Nous et Monsieur le Maire, espérons une vie meilleure sans pollution. Alors, aidez nous !!! Ensemble, nous pouvons tout faire !!

Nous espérons, sincèrement, que cet article vous fera réagir et vous permettra de comprendre à quel point la pollution est un sujet important, à ne pas prendre à la légère.



Classe des CE2/CM1

Les cartouches d'encre

Cette année, l'école de Bû récolte les cartouches d'encre vides ou périmées. Nous avons trouvé un site où l'on peut envoyer ces cartouches vides ou périmées afin qu'elles soient recyclées en échange d'argent. Nous avons fait un premier envoi en avril 2023 et l'école a récolté 25 euros et 22 centimes.

Aujourd'hui, le 16/05/2023, nous préparons un deuxième envoi et pour l'instant nous recevrons 29,51€. Chaque cartouche a un prix de rachat différent : la moins chère nous a rapporté 2 centimes et la plus chère 5 euros !

Vous pouvez déposer vos cartouches d'imprimante jet d'encre à l'école aux heures d'entrées et de sorties : 8h35, 11h45, 13h20 et 16h30. **Vous avez aussi la possibilité de les déposer en mairie.** Alors, n'hésitez pas à nous confier vos cartouches vides. Nous nous occupons de les recycler et nous gagnons de l'argent pour l'école pour financer les sorties scolaires ou acheter du matériel.

Les CM2



SORTIE CULTURELLE !!!

Jeudi 6 avril 2023, tous les cm1 et cm2 de l'école ont profité d'une journée culturelle dans la ville de Dreux. D'abord, nous sommes allés à la médiathèque.

Nous avons écouté des musiques du monde avec Magellan. C'est le premier à avoir fait le tour du monde. Puis, nous avons fait la visite de la ville.

Nous avons vu l'église Saint-Pierre, le beffroi, l'hôtel-Dieu avec son tour d'abandon pour les nouveau-nés. Ensuite, nous sommes allés à l'Artsenal pour voir de l'art contemporain.

Nous avons pu toucher le tissu de certaines œuvres.

Un peu plus tard, nous sommes allés au musée d'art et d'histoire de Dreux. Nous avons vu des tableaux, des sculptures, un gisant...

Enfin, nous avons sculpté le beffroi avec de l'argile.

Le pique-nique dans le parc Louis-Philippe était bien.

Le bus s'est arrêté devant le cinéma.

Cette journée était vraiment géniale



Projet « fake news » avec le collègue

Nous devons trouver 58 informations scientifiques écrites par les élèves de la 6^oD et la 6^oE.

Beaucoup d'informations sont vraies mais certaines sont des fake news.

Pour savoir si mon information est vraie ou pas j'ai :

- ❖ utilisé Internet, fait preuve de logique, interrogé un adulte, un(e) ami(e), lu un livre spécialisé, vérifié la source, ouvert un dictionnaire, croisé les informations.

Les CM2 de M. Marquis

Voyage à Perros-Guirec

Aujourd'hui 3 avril, à 5h19, nous sommes partis en car, à Perros-Guirec.

Nous étions avec la maîtresse, Claire et Virginie.
Il y avait une "super cour" de récréation avec une belle vue sur la mer.

Nous avons fait beaucoup de choses :

- La visite de l'aquarium. Il y avait une étoile de mer qui s'appelait Mathilda.

- la visite du port de Perros-Guirec. nous avons appris comment les bateaux flottent

- une bouffe - nous avons mangé beaucoup de bonbons et bu beaucoup de boissons.

Un peu de poésie, le trésor était de l'argent en chocolat.

- la côte de granit rose - quand le car s'est arrêté, nous avons vu le port de Ploumanac'h. Mais ce n'était pas la première fois qu'on le voyait. Nous l'avions déjà vu du bateau pendant la visite des 7 îles, et encore beaucoup d'autres.

« Notre accompagnatrice pendant le séjour s'appelait Camille. Elle nous a appris plein de choses et était très gentille.

Nous n'avons pas vu nos parents de la semaine. Nous n'avons pas pleuré car nous sommes grands et courageux.

C'était trop chouette génial, ultra ultra briny super!!!!

classe des CP/CE1



INSCRIPTION CANTINE
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024



RETOUR IMPERATIF AVANT LE 30/06/2023 A LA MAIRIE

NOM DE L'ENFANT : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : CLASSE :

Nom / Prénom du père : 

Nom / Prénom de la mère : 

Adresse de facturation :

Adresse mail :

Règlement par Chèque Prélèvement automatique (RIB)

Mon enfant mangera à la cantine Mon enfant ne mangera pas à la cantine

Mon enfant a un régime PAI Mon enfant a un régime sans porc

FORMULE 1 :	<input type="checkbox"/>	Forfait Commune/mois 4 Jours par semaine avec coût fixe 60.76 euros (4.34 euros le repas)
-------------	--------------------------	---

FORMULE 2 :	<input type="checkbox"/>	Forfait hors Commune/mois 4 Jours par semaine avec coût fixe 77.56 euros (5.54 euros le repas)
-------------	--------------------------	--

FORMULE 3 :	Occasionnelle Commune/Jour* : 5.25 euros			
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi (Cocher les jours concernés)
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FORMULE 4 :	Occasionnelle hors Commune/Jour* : 6.30 euros			
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi (Cocher les jours concernés)
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour toute demande d'inscription
Joindre obligatoirement un justificatif de domicile (EDF ou IMPOTS)
Une attestation d'assurance Scolaire
Un RIB à jour

Le choix de la Formule oblige les parents à respecter cet engagement.

En cas de changement de Formule en cours d'année, les parents devront impérativement se présenter à la mairie afin de signer un nouveau contrat.

En aucun cas, il ne sera possible de fusionner les formules

Les prix pratiqués dans les formules 1 et 2 sont forfaitaires,

C'est pourquoi en cas d'absence occasionnelle d'un enfant les repas sont dus comme si l'enfant était présent.
(Seul le certificat médical de 3 jours consécutifs dispense de cette obligation).

Quelle que soit la formule choisie, toute absence devra être signalée à la cantine au n° 06 29 91 61 06

Date :

Attention changement inscriptions restauration scolaire année 2023/2024
A compter du 1^{er} août 2023, l'inscription à la cantine se fera en ligne à partir du site de la mairie. Des précisions vous seront apportées courant juin via la directrice du groupe scolaire.



Centre Communal d'Action sociale

Depuis mi-avril, le CCAS et l'Épicerie Sociale vous proposent des activités les lundis, mardis.
Au programme : Ateliers cuisine, couture, jeux de société, loisirs créatifs, bien être, art floral

Inscrivez-vous auprès de l'épicerie sociale, rue de Serville ou par téléphone au **06 07 13 14 24**



Plan grand froid ,canicule ou autre

Canicule, grand froid ou autre catastrophe : vous êtes seul, isolé âgé ,handicapé ,etc nous pouvons vous apporter notre aide et soutien

Pour bénéficier de ce soutien, si vous ne l'avez pas encore fait, transmettez nous vos coordonnées en remplissant le coupon ci-joint.

Elles seront inscrites sur le registre des appels



Nom-Prénom	
Date de Naissance	
Adresse	
Téléphone	

Mes Aides 28 : la plateforme qui simplifie votre parcours d'accès aux droits

Mesaidess28.fr est un outil innovant, initié par le Département et la préfecture d'Eure-et-Loir autour d'une ambition commune : simplifier le parcours d'orientation et faciliter l'accès aux droits.

Ce nouveau site dédié aux Euréliens est né d'un constat : celui de la multiplicité des acteurs des solidarités. Une dispersion de l'information qui génère un manque de compréhension, voire de connaissance, des dispositifs existants pour les usagers, et même parfois pour les intervenants du champ des solidarités. Cette absence de visibilité explique également le nombre important de non-recours d'ayants droit à certaines prestations.

Porte d'entrée unique, Mesaidess28.fr regroupe l'ensemble des dispositifs du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, des services de l'Etat et de ses partenaires et informations utiles aux usagers en fonction de leur situation. Son déploiement a mobilisé de nombreux partenaires dans le but de développer l'interconnaissance des dispositifs, dont les mairies et les Maisons France Service, acteurs incontournables de l'accès aux droits.

UN SITE INTERNET SIMPLE D'UTILISATION

Mesaides28 regroupe tout l'éventail des aides et dispositifs (locaux et nationaux) existants du Conseil départemental et de ses partenaires. Complet, le site est également un outil facile d'utilisation.

Mesaides28 propose une navigation simple, qui s'organise autour de 2 choix de recherche :

- Un simulateur de droits, via un questionnaire de situation personnelle : l'utilisateur renseigne sa situation (familiale, logement, ressources...). A l'issue du questionnaire, Mesaides28 recense la liste des aides locales et nationales auxquelles il peut prétendre et donne l'ensemble des informations sur les lieux d'accueil au plus proche de chez soi pour en faire la demande.
- Une recherche du bon interlocuteur, en fonction des thématiques souhaitées et selon sa commune : l'utilisateur sélectionne le champ qui l'intéresse (logement, difficultés financières, transport, emploi insertion, etc.), renseigne sa commune et le site le renvoie vers l'interlocuteur dédié, au plus proche de chez lui.

Mesaides28 regroupe également les informations pratiques de chaque partenaire (adresse, contacts, horaires d'ouverture)

Les conseillers numériques du Département sont également aux côtés des Euréliens pour les aider à accéder au site Mesaides28 : ils tiennent des permanences au sein des Maisons Départementales des Solidarités et de la Citoyenneté d'Eure-et-Loir, ainsi que dans les communes rurales et quartiers prioritaires, en fonction des besoins et des demandes.

Renseignements : 02 37 20 10 06 ou conseillers-numeriques@eurelien.fr

QUELS SONT LES PARTENAIRES DE Mesaides28 ?

Les services des Solidarités du Conseil départemental (Action sociale, Centres de Santé sexuelle, Conseillers numériques.

Espace Cyber emploi, Espaces insertion, PMI, Aide sociale à l'enfance.

Les Services de l'état (Préfecture, Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, l'association des maires d'Eure et Loir et des maires ruraux d'Eure et Loir. La CAF.

DOSSIER SPÉCIAL :

L'aide sociale à l'hébergement, qu'est-ce que c'est

L'aide sociale et l'expression de la solidarité nationale à l'égard des personnes qui en raison de leur état physique et ou mental de la situation économique et sociale ont besoin d'être aidées.

L'aide sociale à l'hébergement s'adresse aux personnes qui ne peuvent plus rester chez elles du fait de leur perte d'autonomie. Elles ont besoin d'une aide quotidienne et le recours à une structure spécialisée peut devenir indispensable.

Destinés aux personnes âgées, il peut s'agir d'une prise en charge dans un établissement médico-social connu sous le nom d'hébergement pour personnes âgées dépendante EHPAD ou au sein d'un accueillant familial pour les personnes handicapées, les foyers de vie, d'hébergement ou les foyers d'accueil médicalisés s'avèrent parfois la solution la plus appropriée.

L'aide sociale concerne les personnes âgées de plus de 65 ans (ou de plus de 60 ans en cas d'inaptitude au travail) et les personnes handicapées de plus de 18 ans. Parmi les conditions d'éligibilité de l'obligation d'être de nationalité française, réfugiée ou apatride ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou bénéficiant d'un titre de séjour régulier.

Les ressources de la personne ayant besoin d'aide ne peuvent pas suffire pour assurer son hébergement en établissement médico-social ou en accueil familial c'est uniquement si le cumul des ressources de la personne hébergée et celle de du conjoint éventuellement ainsi que celle des enfants ne suffit pas que le Conseil départemental prendra le relais financièrement .

Qui sont les obligés alimentaires ?

Le code civil prévoit que ce sont les enfants qui doivent assumer cette prise en charge à la hauteur de leurs facultés contributives. Ce sont les personnes qui doivent aider matériellement des personnes de leur famille lorsque ces dernières sont dans le besoin. La participation varie en fonction des ressources de la personne dans le besoin et de celle de son obligé alimentaire. Sont donc concernés les enfants, petits-enfants, gendres ou belles-filles.

Toute l'actualité sur www.bu-28.fr

Quel est le rôle de la Mairie ?

La Mairie est votre premier interlocuteur. Elle constitue avec la personne hébergée ainsi que les obligés alimentaires le dossier d'aide sociale. Elle vérifie l'authenticité des documents et les transmettra à la MDA. Pour s'assurer de la complétude des documents, elle demandera aux obligés alimentaires de se déplacer en Mairie avec les justificatifs.

Attention : Ne pas répondre aux demandes de la Mairie conduit généralement la MDA à s'adresser aux services des Impôts afin de connaître les revenus des obligés alimentaires concernés. N'ayant pas communiqué sur les charges mensuelles subies, le montant de l'obligation sera anormalement élevé.

L'aide sociale à l'hébergement, quelles sont les démarches à réaliser ?



La personne hébergée doit obligatoirement séjourner dans l'établissement ou en accueil familial avant de saisir la Mairie. Le dossier peut être déposé par une personne de la famille mais il doit être impérativement signé de la personne hébergée ou du curateur/tuteur si la personne hébergée est un majeur protégé.

Que se passe-t-il lors du décès de la personne hébergée ?

Le Conseil départemental est en droit de récupérer les fonds qu'il a engagé lors de la succession du bénéficiaire de l'aide sociale à l'hébergement dans la limite de la créance départementale et de l'actif net successoral. La créance départementale correspond au montant de la participation du Département pendant le séjour de la personne hébergée. Cela constitue une avance sur succession, au titre de l'aide sociale. Les héritiers ne sont pas tenus de rembourser sur leurs deniers personnels, toutes les sommes dépensées par le Conseil départemental.



Les premières restrictions autour des usages de l'eau sont entrées en vigueur depuis le 8 juin en Eure-et-Loir

Le spectre de la sécheresse plane sur l'Eure-et-Loir. Au regard de la situation dégradée de cette ressource dans le département, et en l'absence de pluie à venir, la préfecture a annoncé les premières restrictions sur les usages de l'eau à partir de jeudi 8 juin.

Des mesures traduites en pictogrammes

Comme la représentante de l'État l'avait déjà formulé précédemment, ses services se sont attachés à rendre plus lisibles la liste des mesures. « Ce sera plus facile à comprendre que l'année dernière », promet Françoise Souliman. « On a cherché à être didactique », assure Guillaume Baron. Ainsi, la préfecture publiera sur son site internet une carte de la situation départementale de la sécheresse, chaque jeudi matin. Il suffira alors de cliquer sur la commune, pour connaître, selon sa catégorie socio-professionnelle : particulier (usages domestiques), agriculteur, collectivité, entreprise..., les restrictions en place. Celles-ci seront également plus compréhensibles puisqu'elles seront symbolisées par des pictogrammes.

Les usages domestiques

Les premières mesures énoncées, en préfecture, mercredi 31 mai en fin de matinée, concernent notamment les usages domestiques. Pour les habitants de territoires en situation de crise, il sera interdit d'arroser les pelouses ; les espaces verts ; les jardins potagers de 9 heures à 20 heures ; de laver les toitures et les façades, les trottoirs ou de remplir des piscines, de remplir ou vidanger des plans d'eau...

Voici le lien pour consulter l'arrêté préfectoral :

https://www.eure-et-loir.gouv.fr/contenu/telechargement/47930/325772/file/2023_056_arrete_cadre_secheresse_eaux_sup.pdf



Juin 2023

Chroniques du jardin

Guillaume, Noëlia et Maxence
en partenariat avec la Bibliothèque .

Bons gestes plantation par Maxence Gaffé

Avec le retour des beaux jours, le temps passé au jardin croît et une question se pose : « Comment mettre toutes les chances de mon côté pour voir mon nouvel arbuste, arbre ou nouvelle herbacée s'épanouir chez moi ? ». C'est à cette problématique que je m'efforcerais de répondre étape par étape à partir des informations acquises depuis mon arrivée à la commune de Bû.

Commençons par préparer la plante :

Pour ce faire, la retirer de son contenant, une fois la motte visible, gratter le substrat dans l'idée d'empêcher les racines de conserver la forme du container une fois en pleine terre .

Suite à cela, s'équiper d'un sécateur préalablement aiguisé et nettoyé afin de supprimer les racines cassées ou abîmées . La partie tranchante du sécateur doit se trouver du côté de la partie à préserver .

Toujours à l'aide d'un sécateur propre, tailler les branches en prenant en compte la longueur des racines, celles-ci doivent être globalement de taille équivalente, une plante qui dispose de peu de ressources verra ses chances de pouvoir subvenir aux besoins de ses tiges s'amenuiser, au risque de s'épuiser complètement.

Cette étape terminée, il est temps de s'occuper du trou de
Plantation :

Celui-ci doit représenter au minimum 1,5 fois le volume de la motte, dans l'objectif de faciliter le développement des racines . Déposer le végétal dans son emplacement, le collet de la plante doit affleurer le niveau du sol, s'il se retrouve couvert de terre, la plante peut asphyxier.

La composition du substrat à privilégier varie selon l'espèce choisie, si la majorité des plantes se contente d'un mélange équilibré de terre et de terreau classique, certaines demanderont une quantité de terre de bruyère comme les hortensias ou camélias.

Si besoin, ajouter sous la motte des engrais favorables à l'enracinement en prenant en compte les additifs présents dans le terreau . Cela fait, apporter le mélange autour de la motte en tassant chaque couche pour maintenir la plante dans la position voulue et éviter son déracinement. Pour finir, arroser abondamment autour du pied dans le but de plomber les racines.

Une fois la plantation terminée, il reste à décider du type de couvre-sol à placer sur le substrat. Destiné à ralentir la propagation des adventices, il peut également s'accommoder au style de votre jardin comme le montre le livre « *Un paysagiste pour mon jardin* » écrit sous la direction de Chris Young (disponible à la bibliothèque) qui donne de nombreuses astuces pour donner du caractère à votre extérieur.

Vos questions à Maxence : bibliotheque@bu-28.fr



CIVISME

Un habitant de Bû nous a fait parvenir ce message

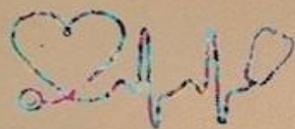
Le dimanche 7 mai l'après- midi vers 16h, il y a eu un rejet d'eaux blanchâtres provenant d'un endroit situé entre la route de Dreux et la rue St Antoine. Un échantillon qui a été prélevé a été remis à la Mairie.

Pour rappel ce fossé ne doit véhiculer que des eaux pluviales, **ce n'est ni un égout d'eaux usées, ni une poubelle.**

Le respect des servitudes d'écoulement combiné aux pouvoirs de police du maire peut entraîner l'application d'une contravention de 5e classe pour rejet sur la voie publique de substances pouvant incommoder le public, menacer la salubrité ou la sécurité publique.



Santé



Le Courtois Audrey
Infirmière Libérale
Diplômée d'Etat

SOINS À DOMICILE 7JRS/7
Dimanches et Fériés

SOINS AU CABINET SUR RDV

Via Doctolib

ou au 07.49.58.94.96

cabinetidel.lecourtois@gmail.com

10 Place des Halles 28410 BU

Nouveau Camion pizza à Bû « Les Douceurs de la Croix des Ormes »



Dégustez « Les Douceurs de la Croix des Ormes » (LDCO)
tous les mercredis soir sur la place des Halles à Bû.

Aurélié et Frédéric vous proposeront un grand choix de
pizzas cuites au feu de bois !

Vous voulez commander ? Appelez le **07.69.31.50.04**



Restaurant Artemis Kebab Tacos Burger

Services disponibles: Repas sur place · Vente à emporter

Adresse : 23 Rue des Francs Bourgeois, 28410 Bû

Téléphone : 09 87 07 51 83



NOUVEAU À BÛ



Salon de soins esthétique et de coiffure

3 place du Docteur Galian
28410 BÛ
Tél. : 09-79-19-36-20

ELIXIR
DE BEAUTÉ



E-mail : souillardlucie@hotmail.fr
Internet : <https://www.planity.com/elixir-de-beaute-28410-bu>

- Soins du visage
- Soins du corps (Soin relaxant, soin du dos, soin drainant des jambes)
- Onglerie (Vernis semi permanent, manucure)
- Rehaussement de cils et teinture
- Coiffure (Mise en beauté, brushing)
- Vente de produits cosmétiques

Décoration, patine et relooking de meubles et objets anciens.
Donner une seconde vie aux meubles qui racontent une histoire....



PEDRE Nathalie

12 bis rue aux Gois
28410 BU

Tel : 06.34.09.30.42

www.empreintedupasse.com

Instagram www.empreintedupasse.com

Tout a commencé par un rêve, un besoin de partager ma passion : la décoration, chiner, parcourir les brocantes à la recherche de petits trésors. Alors confinée dans mon atelier, je peins, je patine en donnant une nouvelle vie aux meubles et objets qui racontent une histoire.

Bienvenue à tous les passionnés :

« LE BONHEUR EST FAIT DE BELLES EXPERIENCES A PARTAGER »

ASSOCIATIONS



Le forum des Associations aura lieu le dimanche 10 septembre 2023 à la salle des Fêtes de 10h à 18h.

Association Tous Ans Forme

Salle des Fêtes de Bu

Du lundi 17 au jeudi 20 juillet

- Lundi 18h30 TABATA
- Mardi 18h30 TOTAL BODY
- Mercredi 18h30 PILATES
- Mercredi 19h30 ZUMBA
- Jeudi 18h30 CIRCUIT TRAINING

Stage d'été

10€ le cours / 40€ les 5

INSCRIPTIONS

06 64 45 07 10

tousansforme@gmail.com

Places Limitées

ZUMBA Enfants

De 6 à 10 ans

Mardi 18, Mercredi 19 et Jeudi 20 juillet 2023 de 11h à 12h

Salle des fêtes de BU

STAGE GRATUIT

INSCRIPTIONS 06 64 45 07 10

Places Limitées

Bonjour à tous,

Cela fait maintenant 15 années que le club de Kick Boxing a ouvert ses portes au cœur du village de BU.

- Au fil des années le club a grandi et s'est étoffé en compétences diverses. Cette saison 2022-2023 a vu plusieurs réussites que nous avons plaisir à vous faire partager.
- Le club s'est distingué par la réussite de 9 ceintures noires 1er degré (Dan) et d'une ceinture noire 2^{ème} degré (Emmanuel PELLETIER) Ces distinctions sont reconnues nationalement par la fédération Française de Kick Boxing et Muay Thaï.
- Nous avons eu également la réussite d'un diplômé par un brevet de monitorat fédéral 1^{er} niveau.
- Nos 9 compétiteurs ont également brillé, dans un premier temps en championnat régional sur 6 départements, en se qualifiant tous pour le championnat de France.
- Le championnat de France qui a réuni 1300 combattants à Vichy, nous a permis le classement national de 5 compétiteurs :



Inaya GATATI → 2^{ème} de France
Lisa CANALI → 3^{ème} de France
Uthâymin DJEBBAR → 3^{ème} de France
Paul-Alain JUILLET → 3^{ème} de France
Noah PARY → 4^{ème} de France



Au-delà de ces belles victoires, le club compte cette saison 220 membres, dont 35% de féminine et 25% d'enfants de -de 12ans, qui tout au long de l'année, ont plaisir à se retrouver au sein du club dans l'apprentissage de notre sport et toujours dans la bienveillance.

Nous participons également et toujours de manière bénévole aux différentes manifestations organisées par la mairie et par l'association Ecole Bussonniere en assurant la sécurité des petits et des grands participants .Nous avons initié et réparti dans l'année des stages découverte de self défense ouverts gratuitement au public.

La force de ce club subsiste grâce à un noyau dur de fidèles présents depuis l'ouverture du club et par tous ces bénévoles qui n'hésitent pas à donner de leur temps pour promouvoir les couleurs du club. Je profite de ce partage pour les remercier de leur fidélité. Merci également à tous ceux qui nous suivent depuis ces années au sein du village.

Sportivement,

Emmanuel PARY



Pour la fête nationale du 14 juillet, un feu d'artifice sera organisé à Bû le 13 juillet 2023.

De plus amples informations vous seront communiquées très prochainement par le Comité des fêtes.

Ce printemps a été très riche pour la bibliothèque. Nous avons eu la chance de participer comme chaque année au programme toujours innovant du Pact (Projet artistique culturel de territoire) porté par la ville d'Anet. Adultes et enfants ont bénéficié d'ateliers intergénérationnels avec Ethel Balogh-Daroczy qui nous a conté les monstres et nous a initiés à la linogravure. Ces ateliers ont été prolongés par un spectacle au Dianetum auquel ont assisté les enfants de l'école.

Avec nos collègues des services techniques et en partenariat avec l'école, nous avons aussi initié les élèves à la nature lors de 3 ateliers : une animation dans les ateliers municipaux qui a regroupé 4 classes de cycle 2 (CP, CE1 et CE2) autour de plantations de graines de Rose Trémière et Ancolie, et 2 ateliers à l'école cette fois avec les élèves de maternelle qui ont activement participé à la plantation d'arbres fruitiers et d'un massif de fleurs en forme de bateau imaginé par les agents de la commune. Ces activités d'ordre pédagogique ont été encadrées par les enseignantes et les agents qui ont expliqué et échangé avec les enfants sur le rôle des plantes dans notre environnement.



Ces initiatives « vertes » ont connu leur point d'orgue avec notre manifestation « Rencontre autour du jardin » organisée en partenariat avec les services techniques, le 13 mai dernier, manifestation qui a regroupé inaugurations, bourse aux plantes, spectacle, concours photo, ateliers plantations pour les enfants, partenariat avec l'Association l'École Bussonnière et qui a remporté un vif succès. Rendez-vous l'année prochaine !

Les médecins à Bû

Jusque dans les années 1840, la commune n'avait, en dehors des sages-femmes¹, aucun professionnel de la médecine. En cas de maladie, on s'adressait alors aux rebouteux, aux guérisseurs, à Dieu et à ses Saints.

En 1841 il y avait 2 officiers de santé² **MM. Blavot et Launay**.

Sinapismes	Solution
Purgatif vanille	Onguent
Huile de ricin	Vésicatoire
Sirop composé	Aloès
Bromure	Liniment
Pilule quinine	Magnésie
Vomitif	Alcool camphré
Mixture	Sel de Vichy

Le premier Docteur en médecine qui résida et exerça la médecine générale à Bû fut le **Docteur Garcia**, originaire de l'île de Cuba. Il demeurait dans la première maison du faubourg Saint Antoine, route de Dreux. Il bénéficia d'une décision prise en conseil municipal en 1882. Une somme de 500 Francs avait été inscrite au budget au cas où un médecin résiderait à Bû³.

Comme en témoigne la liste ci-jointe des remèdes dont il disposait on comprend bien que ses possibilités de guérir ses patients étaient limitées. Il exerça à Bû jusqu'en 1905.

Admis en faculté de médecine par son succès au Certificat d'études Physiques, Chimiques et Naturelles⁴ à la Faculté des sciences de Paris, dès ses études de médecine achevées et sa thèse de doctorat soutenue, le **Docteur Marcel Métayer** vint s'installer à Bû. Il y exerça son métier jusqu'à sa mort prématurée à 59 ans en 1936⁵.

En 1908 il fut élu conseiller municipal et le sera régulièrement au moins jusqu'en 1930. Le 1^{er} mai 1910 le Maire Emile Loiseau quitte son poste pour raisons personnelles et le Docteur Métayer lui succède. Il sera Maire titulaire jusqu'en



Maison du Dr Métayer
Cabinet médical

septembre 1918. Toutefois comme il fut mobilisé dès le mois d'août 1914, il fut remplacé par son premier adjoint Mr Louis Toutain, marchand drapier. En septembre 1918⁶, Mr Toutain dit ne plus pouvoir exercer les fonctions de Maire et c'est Mr Ulysse Lanquest qui sera élu à la place du Dr Métayer et le restera jusqu'en 1945.

Satisfait de sa vie à Bû, il fit construire sa maison à la limite du bourg, route de Dreux à gauche avant les champs séparant le bourg de son faubourg. Elle restera la maison des médecins jusqu'à ce jour.

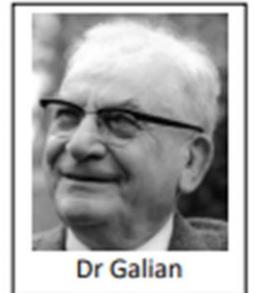
Mitoyen de la maison d'habitation se trouvait le cabinet médical avec son entrée propre, une salle d'attente, un bureau et une salle d'examen. Ces locaux resteront fonctionnels jusqu'à l'ouverture par le docteur Potier d'une maison médicale mitoyenne.



Diplôme d'EPCN du Dr Métayer
Déposé en Mairie

Le **Docteur Dimitri Galian**, d'origine roumaine, ayant fait ses études à Montpellier et installé un temps à Vincennes vint remplacer le Dr Métayer. Il restera actif jusqu'en 1979, bien au-delà de l'âge légal du départ en retraite. On peut estimer que, au bas mot, il fit plus de 200 000 visites et consultations au cours de ses 43 années d'exercice, sans compter les accouchements à domicile ! Souvent le dimanche matin, devant des cas difficiles il sollicitait les confrères parisiens spécialistes ayant résidence secondaire dans les communes voisines. Mais il avait aussi un domaine de prédilection qui lui valait une renommée dépassant largement les limites du canton : le traitement des ulcères variqueux. Il avait même mis au point une pommade que fabriquait le pharmacien local. Dès qu'elles furent fabriquées et jusqu'à sa retraite il se déplaçait en 2 CV Citroën.

Après son départ, le Docteur Galian fut remplacé par le **Docteur Potier** qui s'adjoignit secondairement le **Docteur Laspougeas**. Ces 2 praticiens ayant fait valoir leur droit à la retraite et n'ayant pas, malgré de longues recherches, trouvé de remplaçant, il n'y a plus de Docteur en médecine à Bû mais un grand nombre de para médicaux !



Dr Galian

Chronique n°12 L'archiviste du bourg

¹ En 1843, elles étaient 3 à Bû : Mmes Blaveau, Aubé et Leloup.

² Nul ne peut, après la loi du 19 ventôse, exercer la médecine ou la chirurgie sans avoir été reçu docteur. Sauf dans les campagnes déshéritées où les « officiers de santé », créés comme palliatif au manque de médecins, pratiquent avec un bonheur inégal jusqu'en 1892.

³ En 2023 certaines communes offrent ainsi des subventions à des médecins qui voudraient s'installer sur leur territoire

⁴ EPCN devenu certificat de S(ciences)PCN permettant de poursuivre par des études à la Faculté de médecine

⁵ Sa tombe est visible au cimetière de Bû

⁶ 2 mois avant l'arrêt des combats !

3	9		1		7	5	
	4		7	5	3		6
5			8		4	2	
4	8		2			3	7
7							2
9	2			7		8	1
	3	4		8			5
8		2	5	6			9
	5	9		2		6	4

Facile

	2			9		3		
5						9	8	
3		9		4	7			
					1		3	5
7			6		3			9
6	3		4					
			2	1		4		6
2	6							3
		1		6			8	

Difficile

		6					9	2
			7					
9			1	6				4
7	8				1	3		
		3	8		5	9		
		1	3				8	6
3			6	2				1
				7				
2	5						6	

Expert

Dossier spécial:

Élagage et entretien des haies en bordure des voies publiques

En cette saison estivale, arbres et arbustes ont bien poussé et les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité.

Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est **obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations** en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains

- Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).
- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public)
- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**